

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
Séance du 9 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 13/09/2024
Reçu en préfecture le 13/09/2024
Publié le
ID : 076-257604512-20240909-D2024_17-DE

N° ordre de passage : 1
N° annuel : D2024-17

Mise en ligne le 13/09/2024

Nombre de délégués :

en exercice : 44
présents : 26
votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf septembre à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical dûment convoqués, se sont réunis en la salle des Colombiers de Blosseville, sous la présidence de M. Philippe DUFOUR, Président.

Présents : M. Jean François ALIGNY, M. Emmanuel BOUST, M. Luc CLAEYSSENS, M. Alain COUROYER, M. Joel DESCHAMPS, M. Christophe DUBOSC, M. Philippe DUFOUR, M. Daniel LEGROS, M. Olivier MATEUF, M. Bruno PAULMIER, M. Bruno PICARD, M. Jean Paul RENAUX, M. Jean-Jacques THOMAS, M. Pascal VANIER, M. Grégory BAR, M. Laurent BOUDIN, M. Serge BOUST, M. Etienne LARDANS, M. Didier BELLIERE (2), M. Philippe COTE, M. Yves TOSTAIN, M. Martin CEROU, Mme ROUSSEL Mathilde, M. Francis TRUPTIL, M. Hervé LECLERQ.

Absents : M. Denis GUEDIN, M. Frédérick LEJEUNE, M. Bernard TAILLEUX, M. Pascal CAPRON, M. Olivier LECONTE, Mme Josiane CERVEAU, M. Alexandre TERRIER, M. Gérard TIERCELIN, M. Claude ROUSSIGNOL,

Excusés : M. Jean Pierre CANU, M. Stéphane FOLLIN, M. Noel GODEFROY, M. Dominique BOUGON, M. Jean Christophe DALLE, M. Philippe LARCHEVEQUE, M. Christian LEROUX, M. Pierre-Yves MENAGER, Mme Monique HOUSSAYE.

Conformément à l'article L 121.14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil, M. Christophe DUBOSC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION BASSIN VERSANT 2024

Des coulées boueuses à répétition se produisent rue de la Briqueterie et rue des châteaux d'eau sur la commune de Greuille (octobre 2014, aout 2015, juin 2021, octobre 2021, décembre 2021, mai 2023, mai 2024). Les eaux de ruissellement sont issues d'un petit bassin versant occupé par des terres agricoles. De nombreux aménagements ont été réalisés depuis 20 ans avec la mise en place de fascines dans la cavée et dans l'angle des parcelles, de talus, plantation de haies... mais ceux-ci s'avèrent insuffisants.

Aujourd'hui une opportunité se présente pour acquérir une parcelle en prairie (ZC002). Cette acquisition permettrait de procéder à des échanges avec les agriculteurs voisins afin de remettre en herbe une bande de terrain le long de la rue des châteaux d'eau ; ceci dans le but de freiner les ruissellements et de faire sédimenter les limons.

Le Président demande l'intégration de cette action non prévue initialement à la programmation 2024 et inscrire par le biais d'une décision modificative les crédits nécessaires à l'acquisition de cette parcelle.

Le Quorum constaté, il est procédé au vote à 18h35.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'inscrire cette opération à la programmation bassin versant 2024 et de prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au chapitre 21 par le biais d'une décision modificative ;
- Autorise Monsieur le Président à entreprendre les démarches et signer les documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle ZC 002, commune de Greuille et toutes les démarches nécessaires à un éventuel échange.
- Autorise Monsieur le Président à payer les sommes nécessaires ainsi que tous les frais qui pourraient en découler, dans la limite du budget 2024.

Fait à Fontaine le Dun, les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Christophe DUBOSC
Le secrétaire de séance,
Date de signature : 10/09/2024

Philippe DUFOUR,
Président du SMBV Dun Veules
Date de signature : 10/9/2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr